

Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022 Numéro de version 5 Révision: 02.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Ammonium chlorure

· Code du produit: 9991071

· No CAS: 12125-02-9

• Numéro CE: 235-186-4

· Numéro index: 017-014-00-8

· Numéro d'enregistrement 01-2119487950-27-xxxx

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

CONATEX SARL

7 rue Poincaré - Bât.B

57200 Sarreguemines - France Téléphone: +33 (0)3 68 78 13 56 Fax: +33 (0)3 68 78 13 57 Adresse e-mail: info@conatex.fr

· Service chargé des renseignements: Département de la sécurité des produits

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France: Numéro d'appel I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 ou 112 (24/24h)

Belgique, Luxembourg, Suisse: 112 (24/24h)

Pour des renseignements techniques, pendant les horaires d'ouverture : +33 (0)3 68 78 13 56

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.
- · Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: Néant.
- · Indications complémentaires: Uniquement pour les utilisateurs commerciaux
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: chlorure d'ammonium

(suite page 2)

Date d'impression : 02.08.2022 Numéro de version 5 Révision: 02.08.2022

Nom du produit: Ammonium chlorure

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Les produits chimiques présentent généralement des risques particuliers. Ils ne doivent donc être manipulés qu'avec le soin nécessaire par un personnel dûment formé.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Caractérisation chimique: Substances
- · No CAS Désignation

12125-02-9 chlorure d'ammonium

· Code(s) d'identification · Numéro CE: 235-186-4 · Numéro index: 017-014-00-8

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Veiller à ce que l'air soit frais. Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles ou de doute.

Fournir de l'air frais

· Après contact avec la peau:

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Poista piilolinssit

· Après ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau

Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Diarrhée

Nausée

Irritation

Crampes

Dyspnée

(suite page 3)

Date d'impression : 02.08.2022 Numéro de version 5 Révision: 02.08.2022

Nom du produit: Ammonium chlorure

(suite de la page 2)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

l'eau pulvérisée, mousse, poudre d'extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO2)

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

En cas d'incendie, il peut y avoir

Oxyde d'azote (NOx)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

- 5.3 Conseils aux pompiers Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- · Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière.

Porter des vêtements de protection personnels.

Ne pas inhaler les poussières.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Tenir les personnes non protégées à l'écart.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Couverture des égouts.

Placer dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Recueillir par moyen mécanique.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Matières incompatibles: voir rubrique 10.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit sec.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Température de stockage recommandée: Aucune information disponible.
- · Classe de stockage: 11

(suite page 4)

Date d'impression : 02.08.2022 Numéro de version 5 Révision: 02.08.2022

Nom du produit: Ammonium chlorure

(suite de la page 3)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

 $\cdot \textit{Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:} \\$

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

12125-02-9 chlorure d'ammonium

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

· DNEL

12125-02-9 chlorure d'ammonium

Dermique	Chronique - effets systémiques	128,9 mg/kg (travailleur (industriel))
Inhalatoire	chronique - effets systémiques	43,97 mg/m³ (travailleur (industriel))

· PNEC

12125-02-9 chlorure d'ammonium

	12125-02-9 chlorure d'ammonium		
	continu	0,43 mg/L (eau)	
	à court terme (instance unique)	0,25 mg/L	
		13,1 mg/L (station d'épuration)	
		0,025 mg/L (eau de mer)	
à court terme (instance unique)		50,7 mg/kg (sol)	
		0,09 mg/kg (sédiments marins)	
		0,9 mg/kg (sédiments d'eau douce)	

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Dégagement de poussière.
- · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

(suite page 5)

Date d'impression: 02.08.2022 Numéro de version 5 Révision: 02.08.2022

Nom du produit: Ammonium chlorure

(suite de la page 4)

· Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Empêcher les infiltrations dans les drains ou les eaux de surface et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · Aspect:

Forme: Solide Couleur: Blanc · Odeur: Inodore · Seuil olfactif: Non déterminé. · valeur du pH: Non applicable.

· Changement d'état

340 °C Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

· Point d'éclair Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz): La substance n'est pas inflammable.

· Température d'inflammation: Aucune information disponible.

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Aucune information disponible.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Ne s'applique pas Supérieure: Ne s'applique pas · Pression de vapeur à 30 °C: <1,3 hPa

· Densité à 20 °C: 1,53 g/cm3

500 kg/m³ · Masse volumique: · Densité relative Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non applicable. · Taux d'évaporation: Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:

Non déterminé.

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:

· Viscosité: Dynamique: Non applicable. Cinématique: Non applicable.

Teneur en substances solides: 100,0 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

376 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.
- · 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 6)

Date d'impression : 02.08.2022 Numéro de version 5 Révision: 02.08.2022

Nom du produit: Ammonium chlorure

(suite de la page 5)

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion:

Chlore

Oxydants puissants

Nitrates

Chlorate

Dangereux/réactions dangereuses avec:

Acides

Hydroxyde alcalin (caustique alcalin)

· 10.4 Conditions à éviter

Protéger de la chaleur.

La décomposition s'opère à partir de températures de:

338°C

Exposition à l'humidité

· 10.5 Matières incompatibles:

Aluminium

fer

cuivre

plomb

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

12125-02-9 chlorure d'ammonium

Oral LD50 1.650 mg/kg (rat)

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires: -
- · Sensibilisation Aucune information disponible
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité Des données ne sont pas disponibles.

(suite page 7)

Date d'impression : 02.08.2022 Numéro de version 5 Révision : 02.08.2022

Nom du produit: Ammonium chlorure

(suite de la page 6)

· Toxicité aquatique:

12125-02-9 chlorure d'ammonium

EC50 (30min) 1.310 mg/L (microorganismes)

LC50/96h 42,91 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

46,27 mg/L (pro)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Danger pour l'eau potable

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Abfallverzeichnis-Verordnung (ordonnance sur le catalogue des déchets, Allemagne).

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les déchets doivent être triés de manière à pouvoir être traités séparément par les installations municipales ou nationales de gestion des déchets. traitées séparément. Veuillez respecter les réglementations nationales ou régionales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.
- · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 02.08.2022 Numéro de version 5 Révision: 02.08.2022

Nom du produit: Ammonium chlorure

(suite de la page 7)

· ''Règlement type'' de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 65
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

la substance n'est pas comprise

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: Produktionsleitung (ORG Laborchemie GmbH)
- · Contact: Frau Rösing (ORG Laborchemie GmbH)
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

 $Eye\ Irrit.\ 2:\ L\'esions\ oculaires\ graves/irritation\ oculaire-Cat\'egorie\ 2$